



RÉSOLUTION 03/07

RECONNAISSANT LA CONTRIBUTION DE DAVID ARDILL

La Commission des thons de l'océan Indien,

AYANT la responsabilité de l'utilisation durable des thons et des thonidés dans l'océan Indien ;

RECONNAISSANT la complexité de gérer ces pêcheries internationales à haute visibilité selon des bases scientifiques et rationnelles, en particulier au vu des pressions diplomatiques, politiques, économiques et publiques ;

RAPPELANT l'énorme importance économique et sociale des pêcheries thonières pour les États côtiers de l'océan Indien et pour les autres parties exploitant ces ressources ;

AFFIRMANT DE NOUVEAU l'engagement de tous les Membres et des auteurs parties exploitant ces ressources envers le principe d'exploitation durable des ressources thonières ;

OBSERVANT que le succès des nombreuses activités entreprises sous les auspices de la Commission depuis ses débuts en 1996 lui ont gagné l'hommage, la reconnaissance, le respect et l'admiration des nations, des organisations multilatérales de gestion des pêches, des organisations non gouvernementales et des pêcheurs ;

COMPRENANT que le succès et la reconnaissance globale de ces activités est devenu une source de fierté pour les participants de la Commission et de ses programmes, en particulier si l'on considère l'océan Indien dans le contexte des nombreux problèmes qui se posent aux pêcheries dans le monde ;

RECONNAISSANT que la gestion des pêcheries thonières de l'océan Indien demande le soutien et l'engagement de tous les participants, mais que le succès de ces activités repose en fin de compte sur les épaules du Secrétaire général de la CTOI, sur son dynamisme, sa créativité, son intégrité et son expertise professionnelle ;

CONCLUANT que ces notables accomplissements, cette reconnaissance internationale et la fierté des Membres sont *in fine* attribuables à une personne qui a consacré une bonne partie de sa vie professionnelle à nous conduire là où nous sommes aujourd'hui ;

DÉCIDE DONC que David Ardill sera reconnu et félicité pour son excellente contribution à nos objectifs communs et aux succès précédemment mentionnés, et que lui seront exprimés l'immense gratitude, le respect et l'admiration des membres de la Commission.